

## Action de Lutte contre la Précarité Energétique, médiation aux impayés d'énergie

**155 ménages** nous ont été orientés par les TAS du CD80 via les commissions FSL.

| 2021                                    |                                                       |                       |                                |                |                   |        |              |                         |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------|-------------------|--------|--------------|-------------------------|
| PRESCRIPTEURS                           | OBJECTIFS                                             | Pose d'un kit énergie | Nombres de ménages accompagnés |                |                   |        |              | Total par prescripteurs |
|                                         |                                                       |                       | Somme Santerre                 | Hauts de Somme | Picardie Maritime | Amiens | Cinq Vallées |                         |
| Mandatement ALPE                        | Maîtrise de l'énergie                                 | oui                   | 10                             | 80             | 47                | 12     | 6            | 155                     |
|                                         | Information sur les aides à la rénovation énergétique |                       |                                |                |                   |        |              |                         |
| Travailleur social (CCAS, Associations) | Maîtrise de l'énergie                                 | oui                   | 2                              | 6              | 21                | 34     | 2            | 65                      |
|                                         | Traitement de l'impayé                                |                       |                                |                |                   |        |              |                         |
| Fournisseurs et distributeur            | Traitement d'un impayé                                | non                   | 101                            | 93             | 385               | 759    | 131          | 1469                    |
| Ménage                                  | Traitement d'un impayé                                | non                   | 0                              | 0              | 4                 | 16     | 1            | 21                      |
| TOTAL par territoire                    |                                                       |                       | 113                            | 179            | 457               | 821    | 140          | 1710                    |
| TOTAL annuel                            |                                                       |                       | 1710                           |                |                   |        |              |                         |

**Action de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie : 165 ménages** ont bénéficié d'une information de sensibilisation aux économies d'énergie dans le cadre d'une session collective.

### Action de médiation aux impayés d'énergie CD80 : 155

Les médiatrices interviennent essentiellement au domicile des ménages pour exécuter leurs missions qui s'articulent autour :

- D'une évaluation budgétaire autour l'impayé d'énergie ;
- D'une position de veille sociale permettant une éventuelle orientation vers un accompagnement social ;
- D'une intervention sur les écogestes permettant une maîtrise de l'énergie ;
- De la pose d'un kit énergie, accompagné d'une fiche spécifique évaluant l'économie potentielle générée ;
- De la vérification de l'adéquation tarifaire et de la mise en place du Chèque Energie,
- De la négociation des impayés facilitée par notre lien privilégié avec les principaux fournisseurs ;
- D'un premier constat de l'état du bâti, retranscrit dans une fiche traduisant les raisons de la surconsommation, des impayés et préconisant les éventuelles mesures à envisagées pour infléchir la situation ;
- De la possibilité d'instruire une demande d'aide FSL ;
- D'une proposition de l'intervention d'un Conseiller FAIRE vers les propriétaires bailleurs des ménages accompagnés, afin de les inciter à réaliser des travaux ;
- D'apporter un regard « expert » aux Assistantes Sociales sur la nature des difficultés identifiées dans le logement.

Ces missions s'exercent à l'échelle du Département à partir de locaux de proximité situés à Amiens, Abbeville et Péronne.

A cela s'ajoute :

- 1 469 dossiers/ménages, orientés par EDF, SICAE, ENEDIS.
- 600 ménages joints par téléphone (en lien avec ENGIE) pour faciliter la mise en place du Chèque Energie à la fin du mois de mars et début avril, et suivi d'une médiation si cela s'avérait nécessaire.

Dans le cadre des accompagnements, les Médiatrices énergie ont distribué à domicile **177 kits énergie** permettant de réaliser une économie moyenne estimée à 84 euros par Kit.

## **Action de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie :**

11 sessions réalisées sur le Département entre janvier et novembre 2021.

Les partenaires mobilisés sont les suivants :

### **Pour la médiation aux impayés d'énergie :**

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement
- Les Fournisseurs d'énergie abondant au FSL (EDF, ENGIE, SICAE, Gazelec de Péronne et la Régie communale de Montdidier)
- Les MDSI
- Les CCAS
- Les Maisons France Services
- L'Atrium et Etouvie pour Amiens Métropole où une médiatrice tient une permanence hebdomadaire (lundi et mardi matin).
- Les structures associatives accompagnant les publics en difficulté (UDAF, APAP, Agena...)

Nous avons participé à la présentation de l'action ALPE sur les Territoires d'Action Sociale du Département.

Le TAS de Somme Santerre nous a sollicité afin de refaire une présentation de l'action ASTHA auprès des travailleurs sociaux du Territoire du fait d'un manque de sollicitations. Celle-ci s'est faite en visioconférence le 15/03. De même, nous sommes intervenus également en visioconférence vers les équipes du TAS 5 Vallées le 7/12.

L'action est soumise à un bilan annuel. Nous rendons compte à l'écrit et l'oral de notre activité, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Les résultats de l'action correspondent au niveau d'orientation des transmissions des territoires dans le contexte de la pandémie.

Néanmoins, nous avons tenu à réaliser des campagnes de prévention conséquentes en nous appuyant sur un partenariat large (EDF, ENEDIS, ENGIE...) pour répondre aux difficultés constatées en matière de précarité énergétique.

Des Comités de suivi se sont tenus :

- Le 05/02 pour le TAS Somme Santerre
- Le 25/05 pour le TAS Hauts de Somme
- Le 31/05 pour le TAS Picardie Maritime
- Les 3/06 et 04/11 pour le TAS 5 Vallées
- Le 10/06 pour le TAS Amiens.

Le COPIL s'est tenu le 19/10 au Pôle Logement Habitat du CD80

*Les objectifs de l'action (à rappeler) ont-ils été :*

- o *totalement atteints ?*
- o *partiellement ?* Oui.
- o *pas du tout atteints ?*

Les besoins et les constats auxquels répond le dispositif sont :

- Des inadéquations tarifaires et/ou l'absence de mise en place du Chèque énergie ;
- L'impayé structurel lié aux ressources insuffisantes des ménages ;
- L'impayé lié aux difficultés de gestion budgétaire des ménages ;
- Durant la trêve hivernale de l'énergie, 50 % de ceux-ci ne respectent plus les plans d'apurements et ne sollicitent plus les travailleurs sociaux. Ainsi, des impayés importants se cumulent et viennent impacter à moyen terme le reste du budget. La pandémie a amplifié ces constats ;
- L'impayé structurel lié au logement tel que la faible isolation thermique et le manque d'équipement adapté. Pour rappel, 70 % du parc immobilier HLM est concentré sur AMIENS et le parc immobilier du privé est majoritairement antérieur à 1974 (date des premières réglementations thermiques)
- L'augmentation du prix de l'énergie (2% et plus/an pour l'électricité depuis 2006 et 20% pour les deux années à venir)

- La difficulté pour les ménages à appréhender l'ouverture des marchés et la multiplicité des fournisseurs d'énergie.
- L'impayé lié à l'absence d'information sur la maîtrise de l'énergie.

La non-atteinte des objectifs est liée spécifiquement au manque d'orientations. En effet, il a été défini que les orientations s'opèrent via la Fonds de Solidarité Logement pour les ménages, identifiés « fragiles » et/ou en récidive d'impayé, ayant sollicité une aide financière pour le règlement de leur dette d'énergie. Un volume de 600 orientations a été estimé par le Département, décliné proportionnellement à l'échelle des TAS.

L'action suit les nouvelles législations (Chèque Energie), les nouvelles procédures des fournisseurs d'énergie et s'adaptent aux diverses problématiques rencontrées dans le suivi des usagers.

APREMIS intervient à différents niveaux dans la lutte contre la précarité énergétique. Sa volonté est de relayer les informations, soit en s'adressant directement aux ménages qu'elle accompagne ou en formant divers intervenants à domicile pour que cela puisse bénéficier au plus grand nombre.

Pour se faire, nous avons développé des outils d'animation et de formation sur la maîtrise de l'énergie (éco-gestes et thermique du bâtiment) modulables et adaptés aux ménages accompagnés, aux travailleurs sociaux ainsi qu'aux étudiants.

A travers la distribution de Kits Energie, nous étoffons cette palette d'outils. En parallèle, nous avons élaboré une fiche d'évaluation individuelle sur les économies d'énergie réalisées grâce à l'utilisation du Kit.

En 2021, ce sont 177 Kits qui ont été installés à domicile. Cela a concerné 11 propriétaires occupants, 62 locataires du parc privé et 96 locataires du parc public.

L'économie moyenne d'énergie générée a été de 84 €/Kit/an.

Les actions sur le thème de l'énergie s'inscrivent dans la lutte contre la précarité énergétique.

Celle-ci se définit comme un phénomène touchant les ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus à leur facture énergétique (électricité, gaz et carburants). Elle recouvre une réalité multiforme qui touche plus de 6 millions de foyers en France. Elle est liée aux conditions de ressources, mais également à la qualité des logements, au coût de l'énergie et à une auto-restriction pouvant parfois mener jusqu'à l'endettement régulier pour conserver un confort minimum (ex : chauffer son logement). C'est donc une des nombreuses formes de la pauvreté dans la privation de services et de droits qu'elle exerce sur les ménages les plus fragiles.

La précarité énergétique s'accroît sur le département de la Somme, comme ailleurs, et les actions portant sur les impayés d'énergie, la prévention individuelle et collective de la maîtrise de l'énergie, le repérage et l'orientation des ménages (vers les dispositifs adaptés) contribuent à la lutte contre ce phénomène conjoncturel.

Pour 2022, nous proposons la mise en place d'un accompagnement renforcé qui aura pour objectifs de :

- Proposer à leur propriétaire bailleur un accompagnement technique afin de le mobiliser, de le convaincre et de l'accompagner pour une réalisation concrète d'un projet de rénovation et d'amélioration de l'habitation mise en location ;
- Proposer une rencontre avec un Chargé d'Opération Rénovation Energétique (Conseiller FAIRE) pour l'informer sur les aides mobilisables, les possibilités en matière de rénovation thermique du bâti et ainsi favoriser le passage à la phase réalisation.

Nous visons un renforcement des relations TAS – Aprémis, par :

- Une sectorisation des Médiatrices par Territoire afin qu'elles soient mieux identifiées.
- Un contact régulier et plus soutenu avec les Coordonnateurs des TAS pour ajuster cette nouvelle mise en place.
- Une plus grande proximité des Médiatrices énergie vers les Travailleurs Sociaux et les MDSI, caractérisée par des rencontres physiques sur les différents sites.

Le CD 80 a souhaité que les 600 situations soient issues des Commissions FSL territoriales. Cela limitait donc notre intervention à la suite d'une demande FSL avec le critère du quotient social de 950 €, ne permettant pas de toucher un très grand nombre de ménages (précédemment il n'y avait pas de critères de ressources pour pouvoir nous solliciter). Cela signifie notamment que la cible du dispositif a changé, ne ciblant que les plus précaires, alors que l'action se veut plus large, pour agir en prévention de situations trop aggravées. Par ailleurs, les publics ne peuvent pas solliciter le FSL plus d'une fois par an, ce qui limite le nombre d'orientations potentielles et ce bien que des besoins puissent être identifiés.

Les actions s'appuient sur un partenariat fort et complémentaire qui s'est construit au fil des années dans le respect des missions de chacun.

Comme en 2020, pour l'année 2021, la situation de pandémie a rendu compliqué la mise en œuvre de l'action. En effet, les différentes restrictions sanitaires ont empêché la mise en place d'une dynamique. Toutefois, nous nous sommes attachés à être présent auprès des ménages sous la forme d'actions de prévention. Cela s'est organisé sous la forme d'actions de « phoning » en lien avec les listings transmis par EDF (pour la médiation sortante) et ENGIE (pour les Chèques Energie). Nous avons également réalisé 600 médiations en lien avec ENEDIS dans l'objectif de surseoir à des coupures d'énergie.

Au total, nous avons été en contact avec environ 1710 ménages dans ce cadre tout au long de l'année. De ces échanges, il en ressort particulièrement :

- Une détresse des ménages, notamment chez les personnes âgées ;
- Des difficultés budgétaires accentuées par la pandémie, et une présence accrue au domicile, sur la part alimentation et énergie ;
- Un niveau d'impayé moyen en hausse.
- Une précarité énergétique s'amplifiant d'une manière générale.

Ces éléments nous montrent l'importance d'être présent en continu pour accompagner les ménages, de réaliser des actions pertinentes pour lutter efficacement contre la précarité énergétique et d'effectuer une veille sociale.

Par ailleurs, la sortie de la crise sanitaire et l'envolée des prix de l'énergie vont faire émerger des difficultés supplémentaires dont il faudra prendre la mesure afin d'y faire face.